

1498 (4 MAI).

Lettres des généraux maîtres à mess^{rs}
des comptes du Dauphiné.

Le Roy nous a escript faire casser et rompre tous les coings et fers de chacune espèce de monnoyes, tant d'or, blanches que noires, qui ont esté faictes cy devant et jusques à présent en toutes monnoyes, et y faire faire d'autres fers et coings nouveaux à escuz et demy escuz au soleil semblables aux derreniers faiz, excepté



que au lieu du nom de Karolus, led. S^{er} veult estre mis Ludovicus, et au commencement des lettres une fleur de liz couronnée, au lieu de celle qui y estoit sans couronne, tant devers la croix que devers la pille; semblablement le Roy nostre S^{er} veult que l'on face en toutes sesd. monnoyes des fers et coings aux deniers grans blans, douzains et demiz XII^{mes}, où il y aura led. nom de Ludovicus, au lieu de celui de Karolus, et aussi une fleur de liz couronnée au commencement des lettres, comme esd. deniers escuz, le tout des aloy, poix, cours et remède comme naguères et au vivant du feu Roy dern^t trespasé, que Dieu absoille, il a esté fait. Si vous en advertissons, afin que en ensuyvant le bon vouloir et plaisir du Roy nostred. S^{er} vous le faciez ainsi faire en toutes ses monnoyes de son pays du Daulphiné.

Ordre de clorre et d'envoyer les boites.

Messieurs, le Roy a aussi ordonné que doresenavant et jusques à ce que autrement il soit pourveu, l'on ne face plus de karolus ni autres espèces de monnoyes tant blanches que noyres, que celles dont cy dessus est fait mencion. Signé : LESUEUR.

Les gens des comptes envoient copie de ces lettres à Crémieux, à Romans, à Montélimar et à Grenoble.

(Archives de Grenoble. Quintus liber pedum, ordinacionum, etc., fol. 1^r à 2^v.)